



Travaux bruyants à 8h à coté de chez nous.

Par **marisa39**, le **30/05/2012** à **08:07**

Bonjour,

Des travaux de grande envergure ont commencés après mon emménagement, ils construisent un bâtiment à environ 30m de ma fenêtre, en plein air. Le problème c'est que tous les jours dès 8h les bruits commencent, hors j'avais lu que c'était légal dès 8h30. J'imagine que les travaux dureront encore longtemps et c'est très désagréable... Je ne sais pas quoi faire.

Par **edouard**, le **30/05/2012** à **11:15**

Il faut se renseigner au commissariat, cela dépend de votre commune.

C'est par arrêté préfectoral il me semble.

A partir de 8h c'est sûrement légal, je crois même que à 7h aussi dans certains endroits.

Cela dit, si on pouvait nous laisser travailler tranquille dans le bâtiment ce ne serait pas du luxe...

Par **cocotte1003**, le **30/05/2012** à **13:19**

Bonjour, effectivement il faut bien que les travaux se fassent, du moment qu'ils sont faits à des heures raisonnables et hors jour férié et dimanche, vous ne pouvez rien faire si ce n'est déménager, cordialement

Par **marisa39**, le **31/05/2012** à **08:19**

"Cela dit, si on pouvait nous laisser travailler tranquille dans le bâtiment ce ne serait pas du luxe... "

??? Arrêtez de nous gonfler les oreilles, avant de parler de luxe !

La loi est mal faite, 0 permission de faire du bruit pour les locataires, et tous les droits pour les capitalistes.

Par **cocotte1003**, le **31/05/2012** à **08:43**

Bonjour, les artisans qui travaillent dans le bâtiment n'ont, à mon avis, rien de capitalistes et seraient certainement très heureux de pouvoir travailler silencieusement. Si vous avez une solution à ce problème, surtout n'hésitez pas, cordialement

Par **marisa39**, le **31/05/2012** à **22:36**

Les ouvriers qui fabriquent des armes aimeraient bien qu'elles ne servent pas à tuer... Oups non, mauvais exemple.